



La Lettre

des Amis de Saint Palais

ÉTÉ 2012

site internet : <http://amistpalais.free.fr> - courriel : amis.saint-palais@orange.fr

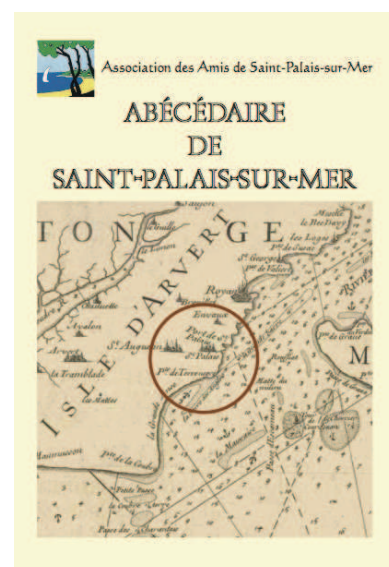
JEUDI 9 AOÛT 2012 À 21 HEURES À LA SALLE DES FÊTES DE SAINT-PALAIS, RUE DU LOGIS VERT RÉUNION PUBLIQUE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

Présentation de l'Abécédaire de Saint-Palais-sur-Mer

Après les Cahiers, après Balades, l'Abécédaire est la nouvelle publication des Amis de Saint-Palais.

Permettre de découvrir Saint-Palais et son histoire au travers de mots familiers, tel a été pendant deux ans l'objectif des membres d'un groupe de travail des Amis de Saint-Palais.

Ils présenteront leur réalisation (104 pages - 8 € - bon de commande en page 2).



Le fonctionnement des milieux marins charentais

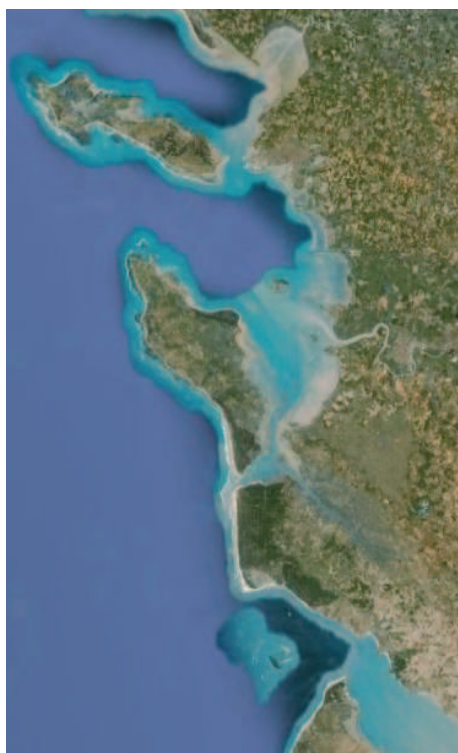
avec M. Pierre Le Gall,
secrétaire général de Ré Nature Environnement,
enseignant universitaire à la retraite,
spécialiste de biologie et écologie marines.

M. Pierre Le Gall expliquera, documents visuels à l'appui, quelques grands principes du fonctionnement des milieux marins qui s'appliquent dans les pertuis charentais et les variantes propres à l'estuaire de la Gironde.

Il nous dira tout sur l'importance des vases marines littorales, celles des vasières des baies charentaises et celles qui forment le bouchon vaseux estuarien qui sont essentielles pour les grands réseaux trophiques de la région et expliquent la richesse de ces milieux.

Il abordera également les autres producteurs primaires marins et leur importance relative pour l'économie de toute notre région.

Cette présentation ouvrira une discussion sur les risques que courent nos régions face à des développements socio-économiques non respectueux de règles élémentaires.



TRIBUNE LIBRE

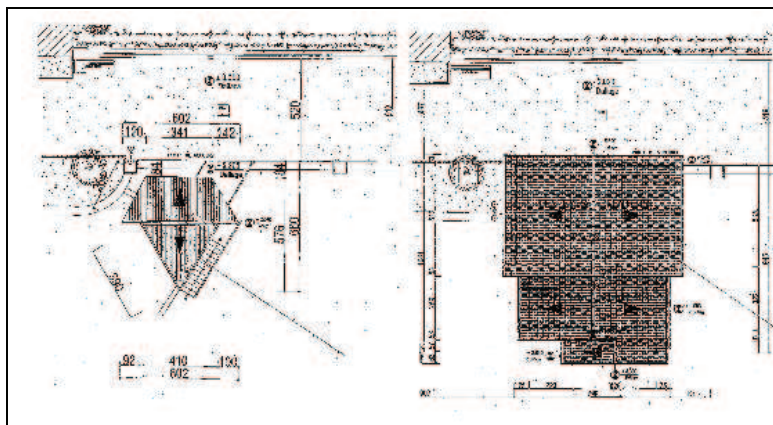
J'ose à peine vous le dire mais il existe encore à Saint-Palais un vaste espace appelé La Monge, espace complètement sauvage, sans bruit hormis les gazouillis des petits zozios et le frémissement du vent dans la ramure. Il est situé, mais il ne faut pas le répéter, entre l'avenue des Peupliers et la rue des Thuyas. Pour tout vous dire, c'est là qu'Adeline et moi nous aimons nous promener la main dans la main et le cœur léger. Là, règne la nature, le calme et la sérénité. Même que les Amis de Saint-Palais y ont organisé une sortie nature avec le sympathique Jean-Marc Thirion, d'OBIOS, qui nous a fait comprendre tous les bienfaits de ces lieux pour la conservation de la biodiversité. Adeline et moi on a tout compris du premier coup, ça nous a fait plaisir. L'autre jour, coup de tonnerre, nous apprenons qu'il est question désormais de rendre constructible une partie de ce petit paradis. Alors là, Adeline et moi nous disons non et j'espère que vous serez avec nous.

La Monge et les Shadoks

Comme disait mon ancêtre Louis XIV, il eût été seyant qu'ils allissent bétonner en d'autres lieux.

Ah !!! Par ailleurs, j'ai appris que nous allons désormais imiter les Shadoks. Sans doute vous souvenez-vous de ces sympathiques bestioles qui aimaient détruire la nuit ce qu'ils avaient construit le jour. Eh bien, nous les copions désormais. Figurez-vous que, pour élargir et aménager l'avenue de Pontailac, il est prévu d'abattre toute la rangée de magnifiques tilleuls sur la droite afin d'en replanter d'autres sur la gauche. C'est bien sûr très amusant mais hélas coûteux. D'ailleurs, il est prévu de réaliser la chose en deux fois afin que la douloureuse nous paraisse moins salée. Il est vrai que les Amis de Saint-Palais avaient proposé quelque chose de plus simple, mais la simplicité ne paie pas toujours. Allons, nous allons quand même vous souhaiter une heureuse saison et bon courage.

Candide de Saint-Pal



Bétonnons la plage, allons y gaiement !

Ci-contre, à la même échelle, les surfaces respectives de l'actuel poste de secours et de celui projeté par la municipalité. La hauteur du poste actuel est de 3,07 mètres, celle du poste projeté de 5,62 mètres.

Il n'est pas raisonnable de vouloir construire une telle verrue sur la plage, même s'il n'est pas question de nier la nécessité d'un poste de secours adapté. Les Amis de Saint-Palais ont formé un recours contre le permis accordé le 17 janvier 2012. Ils ont au préalable fait une proposition : installer le nouveau poste de secours à l'emplacement des anciennes toilettes place de l'Océan.

BULLETIN D'ADHESION ET/OU DE COMMANDE ⁽¹⁾

M., Mme, Mlle

adresse électronique (le cas échéant) :

(3) adresse à Saint-Palais-sur-Mer :

(3) adresse extérieure (le cas échéant) :

- désire adhérer (ou renouveler sa cotisation) à l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer et verse la somme de € (minimum 16 €) à titre de cotisation pour l'année 2012 (2),
- souhaite participer au(x) groupe(s) de travail : énergies renouvelables - tourisme et environnement - eau et assainissement - urbanisme (4),
- commande exemplaire(s) de « L'Abécédaire de Saint-Palais-sur-Mer » au prix de 8 € l'unité et verse à cet effet la somme de € (1) - (4),
- commande exemplaire(s) de « Balades à Saint-Palais-sur-Mer » et/ou exemplaire(s) du 2^{ème} Cahier des Amis de Saint-Palais au prix de 5 € l'unité et verse à cet effet la somme de € (1) - (4)

Coupon à détacher ou recopier et à adresser à M. Joël Rasteau, 15 rue des Amandiers, 17420 Saint-Palais-sur-Mer.
Chèque à établir à l'ordre de l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer.

(1) Vous pouvez acquérir des publications sans adhérer à l'association.

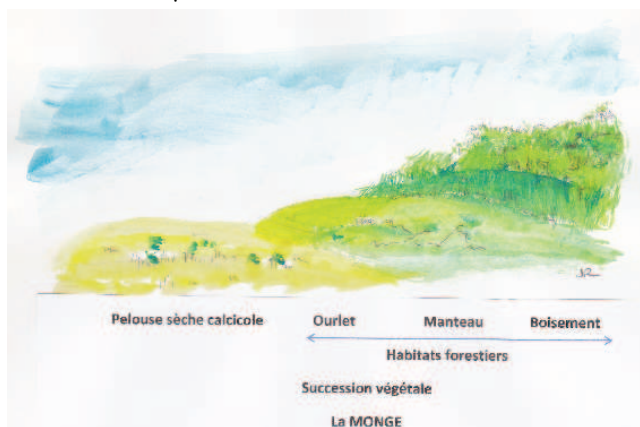
(2) Un reçu fiscal vous sera adressé début 2013.

(3) En cochant cette case, indiquez votre préférence pour la réception du courrier. (4) Biffer les mentions inutiles.

Les pelouses sèches calcicoles : découvrons le plateau de La Monge

Les pelouses sèches calcicoles se retrouvent sur les plateaux calcaires qui autrefois bordaient le littoral. Elles ont pratiquement disparu du fait de l'urbanisation. A Saint-Palais, il ne reste que trois sites : la falaise de La Grande Côte, le plateau du Rhâ, au-dessus du Parc Raymond Vignes, et La Monge. Les pelouses sèches calcicoles, qui résultent de la conjonction d'un sol, d'un climat et d'une histoire, constituent un habitat biologique tout à fait particulier et abritent de nombreuses espèces végétales ou animales particulièrement adaptées à ces milieux. Plusieurs de ces espèces, sujettes à disparition, sont protégées. C'est sur ce site que les Amis de Saint-Palais ont organisé une sortie le 12 mai sur le thème : « *Le plateau de La Monge ou quand la Nature reprend ses droits* ». La Monge est un grand plateau calcaire, délimité au nord par la rue des Thuyas, à l'est, par un talweg peu profond, parallèle à l'avenue de Bernezac, bassin versant des eaux de ruissellement de la rue des Pervenches et de l'avenue de La Source, à l'ouest par une faille plus profonde, accessible par la rue des Troènes, parallèle à l'avenue des Acacias, bassin versant de Maine Bertrand, en partie noyée dans une végétation impénétrable.

En bas, les eaux des deux bassins versants retrouvent le marais de Bernezac. La plus grande partie de ce plateau n'est plus cultivée depuis une quarantaine d'années. Les parties les plus pentues devaient être autrefois en pâture. Des haies de prunelliers, encore visibles aujourd'hui, et en pleine expansion, ceinturaient les parties cultivées. Des carrières de pierre se situaient en bas de la rue des Troènes et à l'emplacement des anciens courts de tennis, avenue des Peupliers.



Au nord, parallèle à la rue des Thuyas, un petit bois est composé d'une partie plantée en pins parasols et d'une autre en une variété de pins américains en grande partie décimés par la tempête de 1999. Ce site naturel est en évolution continue vers un stade forestier, d'où le sous-titre de notre balade « *Quand la Nature reprend ses droits* », ce que nous allons découvrir grâce à l'œil averti de notre guide, Jean-Marc Thirion, de l'association OBIOS. En pénétrant dans cette vaste zone, qui abrite une des dernières pelouses sèches de Saint-Palais, habitat en forte régression en Charente-maritime, notre regard est attiré par de nombreuses taches de couleurs que notre guide définit avec précision : l'orchidée « *boufon* », l'*hippocrépis comosa*, le *scorzonera hirsuta* (espèce protégée), l'*aillium roseum* sur lequel volette l'azuré demi-argus, magnifique papillon bleu ...

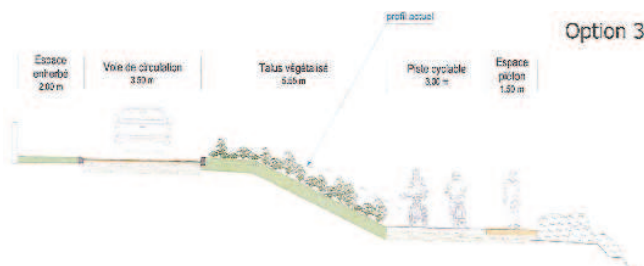
Notre promenade se prolonge, accompagnée du chant de la fauvette à tête noire, entre les arbustes qui complètent ce paysage : le *cornus sanguinea*, le chêne pubescent, le *prunus spinosa*, régal des oiseaux, ainsi que l'aubépine ... Nous ne pouvons citer ici toutes les essences qui sont venues s'installer petit à petit, grâce aux oiseaux qui en sont les principaux vecteurs. La quasi-totalité de cet ensemble est classée en espace naturel (N) dans le futur PLU. Mais la partie la plus intéressante, située sur le côté ouest, moyennement ou fortement pentue, est malheureusement en zone constructible. Pourquoi ne pas protéger ce secteur ? Il y a d'autres possibilités sur notre commune et la disparition de ces milieux d'intérêt écologique majeur impliquerait la disparition des espèces qui y vivent. Le sentier qui s'enfonce dans le talweg à la suite de la rue des Troènes doit recevoir, selon le PLU, un cheminement piétonnier. C'est une excellente idée que de mettre ce secteur à la disposition du public et des animations scolaires. On pourrait y associer des actions de gestion afin d'y maintenir un « *habitat* » - animal et végétal - diversifié. La biodiversité a tout à y gagner.

Joël Rasteau

Vous avez dit « concertation » ?

« *Concertation* : action de se concerter ... se réunir pour adopter une attitude commune, exécuter une action commune, voire trouver un compromis ». Voilà qui est engageant. On ne peut qu'adhérer ! Mais qu'en est-il réellement ?

10 février 2011 : réunion de « *concertation* » dans le cadre du PLU. Le « *diagnostic environnemental* » est présenté par le cabinet Eau Méga en présence du cabinet GHECO. L'aménagement de la Corniche de Nauzan est évoqué. Trois projets, tous lourds en investissement, sont présentés, avec des recommandations d'Eau Méga sur la protection de l'environnement (falaises, etc ...). Comme à leur habitude, les Amis de Saint-Palais font des propositions.



L'un des trois projets présentés le 10 février 2011

Juin 2012 : que découvrons-nous ? Les travaux réalisés n'ont aucun rapport avec les trois projets présentés. Certes, ils se rapprochent des propositions des Amis de Saint-Palais, notamment par une ampleur limitée au regard des projets initiaux, mais ils n'ont fait l'objet d'aucune « *concertation* ». Quelle drôle de démarche !

J.R.

Le nouveau PLU arrive bientôt ...

Mis en chantier par décision du conseil municipal du 30 juin 2010, le projet de plan local d'urbanisme (PLU), arrêté le 22 décembre 2011, a été soumis à enquête publique du 19 avril au 21 mai 2012. Le commissaire enquêteur a remis son rapport, consultable en mairie.

Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur donne un avis favorable au projet, mais « avec pour recommandation de prendre en compte les remarques et suggestions émanant des services de l'État et des personnes publiques associées et consultées qui se sont manifestés avant ou pendant l'enquête publique

... et sous réserve que soient mises en œuvre les modifications demandées par le public et /ou les associations ... lorsqu'elles ont reçu un avis favorable du commissaire enquêteur ».

Notre association avait fait, en deux documents, des remarques, observations ou suggestions (consultables sur notre site : <http://amistpalais.free.fr>). Le commissaire enquêteur leur donne un avis favorable sur 10 points et un avis défavorable ou mitigé sur 16 autres.

Le commissaire enquêteur s'est également prononcé sur les observations de

trois autres associations et sur celles d'un grand nombre de particuliers.

Il reste au bureau d'études et aux services municipaux à mettre à jour le projet de PLU arrêté et au conseil municipal à l'approuver en retenant tout ou partie des modifications ayant reçu un avis favorable du commissaire enquêteur. Cela devrait pouvoir intervenir dans le courant du mois d'août.

Alors, en toute connaissance de cause, nous pourrions avoir un avis sur le document final.

Michel Cornillier

Sauvons les tilleuls de l'avenue de Pontailiac !



Après la Guerre, la municipalité a planté des tilleuls à l'emplacement de l'ancienne voie du Tram. En 2007, la précédente municipalité a réaménagé l'avenue de la République en conservant les tilleuls. En 2012, l'actuelle municipalité prétend réhabiliter l'avenue de Pontailiac en abattant tous les tilleuls au motif qu'ils seraient trop vieux. Cherchez l'erreur !



Le Concié, espace remarquable

Depuis 2008, à la suite d'un accord entre la municipalité et la communauté d'agglomération, les gens du voyage sont accueillis en mai et juin sur l'esplanade du Concié. Ce site, classé comme « espace remarquable » au PLU, n'est absolument pas adapté à un tel usage. Il est nécessaire de pouvoir recevoir les gens du voyage et c'est même une obligation légale. Mais il convient de mettre à leur disposition des lieux pouvant être équipés des installations sanitaires qui leur sont nécessaires, ce qui n'est pas le cas d'un espace remarquable.

Assainissement, hélas rien de nouveau

« Il est temps que la communauté d'agglomération engage une véritable réflexion sur l'avenir de l'assainissement collectif en Presqu'île d'Arvert en privilégiant (i) la création de mini stations permettant d'en finir avec un réseau hypertrophié à l'entretien ruineux, (ii) l'arrêt des rejets en mer (auquel elle s'était engagée en 2007 avec effet en 2012) et (iii) une utilisation rationnelle de l'eau traitée, spécialement pour les besoins de l'agriculture », écrivions-nous il y a un an. Hélas, la situation n'a pas évolué. La station de Saint-Palais, qui rassemble les eaux usées de 14 communes, est saturée. Le schéma de 1997, qui prévoyait, à l'horizon 2007, la création de deux stations nouvelles à Médis et à Saujon, n'a pas été réalisé. Aucune réflexion d'avenir n'est menée. On attend l'incident. Désespérant !

Les Amis de Saint-Palais : qui sont-ils, que font-ils ?

L'association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer a pour objet « de prendre, dans le cadre de l'association, toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de la commune et à la protection de son site et, plus généralement, de nature à favoriser la protection de l'environnement en Pays roynais, en particulier par une politique d'aménagement respectueuse des richesses naturelles et d'une gestion optimale de l'eau ». Déclarée à la Sous-préfecture de Rochefort le 4 octobre 1985, elle a été agréée comme association de protection de l'environnement par arrêté du Préfet de la Charente-maritime du 30 décembre 1990. Elle rassemble aujourd'hui plus de 300 adhérents.

Force de proposition et, lorsqu'il le faut, de contestation, l'association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer réussit depuis plus d'un quart de siècle à préserver Saint-Palais d'une large part des dérives immobilières si courantes le long du littoral.

Demain comme hier, ce succès repose sur une vigilance continue et une action résolue qui supposent le concours du plus grand nombre. Si vous partagez les objectifs des Amis de Saint-Palais, n'hésitez pas à les rejoindre (*bulletin d'adhésion en page 2*).